



HONORAIRES DE TRANSACTION :

Les honoraires de transaction s'élèvent à **6% du prix affichés TTC** pour les maisons et les appartements dont le prix net vendeur est supérieur ou égal à 100.000 €. Pour les maisons et les appartements dont le prix net vendeur est inférieur ou égal à 99.999€, ils s'élèvent à **6.000 €**

Comment les calculer ?

POUR LES ACQUEREURS

Exemple : pour un bien affiché à 200.000€ TTC HONORAIRES AGENCE INCLUS
 $200.000 \text{ €} \times 6\% = 12.000\text{€}$

POUR LES VENDEURS

Exemple : pour un vendeur dont le prix NET VENDEUR s'élève à 150.000€
 $150.000 \text{ €} : 0.94 = 159.574 \text{ €}$
Dans ce cas la commission agence s'élève à 9.574 € et le prix de vente affiché à 159.574 €

Les honoraires de transactions s'élèvent à **10% du prix affichés TTC** pour les viagers, les terrains et les garages

HONORAIRES DE LOCATION :

Pour le bailleur et le locataire, les honoraires de location s'élèvent à :
Visite + Constitution du dossier + Rédaction du bail : 10€ TTC / m²
Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC / m²
(Honoraires imposés par la loi ALUR)

 **ERA JT² Immobilier**
457 avenue de Grasse – 06370 MOUANS-SARTOUX
Tél. 04 92 92 19 90 – Fax : 04 92 92 19 91
mouans.sartoux@erafrance.com

